

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 31 mars 2026

Sous la présidence de M. Philippe BROLY, Maire

Membres en fonction :	19
Membres présents :	19
Membres absents non-excusés	0
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	0

Conseillers présents : Mmes et MM., Patrick KAUFFMANN, Lucienne ZWINGER, Edouard CAU, Alain KAPFER, Philippe BROLY, Patricia SCHOTT, Sandra STRASSER, Emmanuel RAPIN, Yves ROTT, Julie SCHLEGEL, Adeline SCHIFF, Raphaël HENNINGER, Julien HAGUENAUER, Elisabeth HIBOU, Enola WIND, Françoise ADLER, Alexandre WAHNERT, Thierry FOHRER et Nathalie TRAPP

Absents ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Yves ROTT

**DCM 2026-03-17 : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste permanent
d'adjoint technique**

L'équipe technique est actuellement composée :

- D'un agent de maîtrise occupant le poste de responsable du service technique,
- D'un adjoint technique territorial qui occupe un poste d'agent technique polyvalent,
- D'un adjoint technique territorial en charge de l'entretien des bâtiments publics,
- D'un adjoint technique qui occupe un poste d'agent technique polyvalent en contrat à durée déterminée.

L'agent contractuel a été recruté le 6 mai 2024 pour une durée initiale de 6 mois. Le contrat a été prolongé une première fois pour une durée identique de 6 mois, puis à compter du 6 mai 2025 pour une durée d'un an.

A l'issue de ce contrat il est proposé de procéder à la stagiairisation de l'agent puisqu'il apporte satisfaction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Accusé de réception en préfecture
067-216703561-20260331-DCM-2026-03-17-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 6 mai 2026,
- **CHARGE** le Maire, de réaliser toutes les formalités nécessaires.

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME

Offendorf, le 1^{er} avril 2026



Yves ROTT
Secrétaire de séance

Philippe BROLY
Maire